

# PROCÉDURE DE DÉCLARATION À LA SACEM

Avec l'adhésion à Gestanet, la procédure de déclaration auprès de la SACEM évolue. Vous aurez dorénavant votre espace personnel et devrez faire vos déclarations directement sur le site internet de la SACEM.

### LA CNFR RENÉGOCIE AVEC LA SACEM

#### Les cours de sport et manifestations sportives intègrent notre protocole d'accord

Depuis plusieurs années, le protocole d'accord conclu entre la CNFR et la SACEM permet à l'ensemble des structures adhérentes du réseau de bénéficier d'une réduction pouvant aller jusqu'à 32,5% sur la mise en place d'événements culturels et artistiques (sous réserve de déclaration préalable).

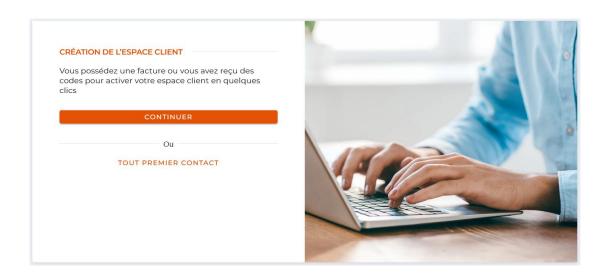
Nouveauté 2024/2025 : grâce à des liens de confiance renouvelés et à une renégociation avec la SACEM, un avenant à ce protocole d'accord permet désormais d'intégrer les manifestations sportives occasionnelles ainsi que les cours de sport amateurs, avec une réduction à hauteur de 9%.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de la CNFR : Culture > La boîte à outils Culture des Foyers Ruraux

Le protocole d'accord conclu entre la CNFR et la à l'ensemble des structures SACEM permet adhérentes du réseau de bénéficier réduction pouvant aller jusqu'à 32,5% sur la mise place d'événements culturels déclaration artistiques (sous réserve préalable). Vous bénéficiez également d'une réduction hauteur pour manifestations sportives occasionnelles ainsi que les cours de sport amateurs.

### Pour commencer, il faut créer son espace client :

<u>Lien vers la création d'espace client</u> (privilégiez Chrome, le site n'est pas optimisé pour tous les navigateurs)



Vous pouvez créer cet espace via une **facture** de la SACEM si vous en avez déjà une. Sinon cliquez sur "**Tout premier contact**". Renseignez ensuite les informations demandées (si vous passez par "Tout premier contact", **prévoyez** les n°RNA et SIRET de la structure).

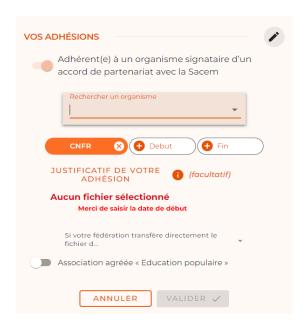
Une fois votre espace créé, rendez-vous dans "Vos informations"



La CNFR ayant négocié un **partenariat** avec la SACEM, il vous faut déclarer, dans la rubrique "**Vos informations**", votre **affiliation à la CNFR** pour bénéficier des avantages.



Dans "Vos adhésions" cliquez sur le bouton en forme de crayon pour pouvoir modifier l'onglet. Ensuite cochez "Adhérent(e) à un organisme signataire d'un accord de partenariat avec la SACEM" et recherchez "CNFR et associations de développement de d'animation du milieu rural C.N.F.R".



Il vous sera demandé la **date de début d'affiliation** et votre **justificatif d'adhésion** (le justificatif est facultatif car la CNFR communique la liste de ses adhérents à la SACEM mais mieux vaut l'envoyer malgré tout). Vous n'avez plus qu'à cliquer sur "**Valider**".

## Vous pouvez maintenant faire vos déclarations auprès de la SACEM

### Si vous devez faire une déclaration dans le cadre du sport (Notamment gym et danse)

Il existe un **forfait annuel** proposé par la SACEM (**vous bénéficiez ici aussi des réductions offertes par le partenariat avec la CNFR**). Ce forfait prend en compte les **cours** (hebdomadaires, mensuels...) et les **éventuelles animations/représentations** (**6 représentations par ans maximum avec ce forfait**).

Grille tarifaire

	FORFAIT ANNUEL PAR LICENCIÉ (TRP/TTC)		
Importance de la musique dans la pratique sportive	Musique dans la pratique sportive sonorisation des locaux du club 1 animation par an par club	Musique dans la pratique sportive sonorisation des locaux du club jusqu'à 3 animations par an et par club	Musique dans la pratique sportive sonorisation des locaux du club jusqu'à 6 animations par an et par club
Niveau 1	0,42	0,86	1,45
Niveau 2	0,86	1,72	1,92
Niveau 3	1,88	2,25	2,84
Minimum annuel par club	105,12	159,74	319,47

Pour bénéficier de ce forfait, il faut **remplir le formulaire suivant** et l'envoyer par mail ou courrier à votre délégation de la SACEM

Formulaire (n'oubliez pas de mentionner votre affiliation CNFR, cochez oui à "Affiliation à un organisme signataire d'un accord de partenariat avec la SACEM")

SACEM Marseille

#### dl.marseille@sacem.fr

Le Grand Pavois 314 Avenue du Prado CS 70335 13271 MARSEILLE CEDEX 08

### Pour tout autre événement, obtenez une autorisation de diffusion sur le site de la SACEM ou par téléphone

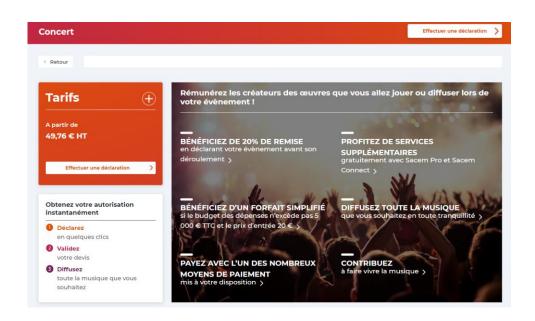
En le faisant en avance bénéficiez d'une réduction de 20% en plus des 9% offerts avec l'affiliation CNFR

Téléphone: 04 86 06 32 50

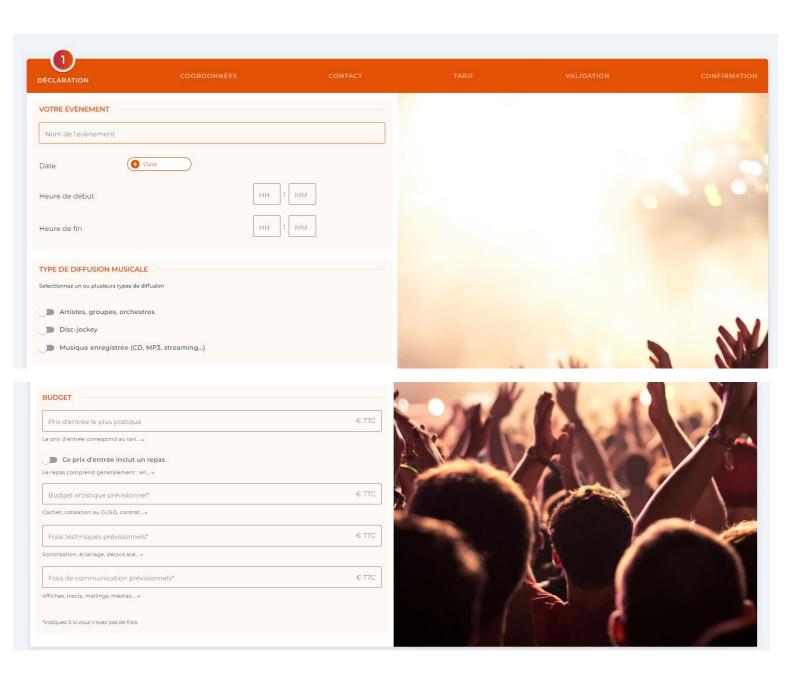
Faire sa déclaration par internet



Trouvez votre autorisation par mot clé ou via les liens proposés. Trouvez votre événement et cliquez sur "effectuer une déclaration".



Parmi les informations à prévoir : mode de diffusion, artiste(s), budget de l'événement



Retrouvez le <u>diaporama</u> de la formation en ligne proposée par la CNFR au mois de juin 2024 (avec toutes les grilles tarifaires incluses)